



COVID-19, REPRISE : ENTREPRENEURS, LA DOMITIENNE VOUS AIDE

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et La Domitienne ont mis en place le **FONDS L'OCCAL** : une aide financière au redémarrage des activités qui contribuent à la vitalité et l'attractivité des territoires, des bourgs-centres et des stations touristiques.

OBJECTIFS



- Subvention exceptionnelle pour les loyers
- Favoriser le redémarrage de l'activité des entreprises par des aides à la trésorerie sous forme d'avances remboursables
- Accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires par des subventions

NATURE DE L'AIDE



- **Subventions pour les loyers (1 mois)**
- **Subventions d'investissement** matériels et immatériels pour la relance, la digitalisation et les mesures sanitaires
- **Avances remboursables taux 0%** : besoin en trésorerie prévisionnelle

POUR QUELS TYPES DE STRUCTURES ?



- TPE (Très Petite Entreprise)
- Professions libérales
- Personnes physiques et morales
- Micro-entreprises (avec CA d'au moins 20 K€ au titre du dispositif 1)
- PME, prioritairement de moins de 20 salariés
- Associations employant un ou plusieurs salariés
- Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui représentent une part significative de leurs recettes annuelles
- Offices de tourisme pour les équipements touristiques dont ils assurent la gestion de l'exploitation
- Taxis (uniquement forfait pour investissement sanitaires au titre du dispositif 2)

COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

Dépôt de dossier en ligne via une création de compte sur la plateforme dédiée :

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>



Vous souhaitez être accompagné.e par La Domitienne :

04 67 09 75 29 / maisondeleconomie@ladomitienne.com